

EXPOSITION CANINE NATIONALE

CACs

VALENCE (26)

CACs



Parc des Expositions - 16 avenue Georges Clemenceau



SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 MARS 2018

RENSEIGNEMENTS :

CRA (14h-17h) 04 78 84 07 22 - Mme OBERT (14h-17h) 04 75 04 63 03
Mme FALIGOT (uniquement l'après-midi à partir de 14h) 04 90 46 54 89

Cages gratuites en nombre limité

Possibilité de restauration
sur place, au calme

CONFIRMATIONS SEULES

DE 8 H 30 À 9 H 30
POUR LES CHIENS NON EXPOSÉS (VOIR P.4)

2 CLOTURES DES
ENGAGEMENTS :

3 Février & 17 Février 2018
+ 10 € entre ces 2 dates

Challenge
des Eleveurs®
Voir page 4

HALLS CHAUFFÉS

JEUNES PRÉSENTATEURS
BEST BABY, PUPPY, VÉTÉRAN,
JEUNE ET ADULTE

Nombreuses coupes et récompenses
jusqu'aux 3^e Exc. toutes classes

ENTREE DES CHIENS : 8h - DEBUT DES JUGEMENTS : 9h30
Les horaires détaillés seront disponibles sur www.cedia.fr dans
la semaine précédant l'exposition. Les chiens devront être prés-
ents 1/2 heure avant l'heure prévue et au plus tard à 11 h.

JURY PRESENTI

SAMEDI 3 MARS 2018

GROUPES 1-3-6-7-8-10
1^{er} groupe

Berger Australien.....	M. CALENDRIN
<i>Spéciale Schipperke</i>	M. TUYAA BOUSTUGUE
Bergers Belges, races du Camila	M. CHAPIRO
<i>Spéciale Berger Blanc Suisse,</i>	
Bouvier des Flandres et des Ardennes	Mme GIGOT-BARAIS
Kelpie, Bobtail, Colley Barbu, Bouvier Australien	M. GRAPPIN
<i>Spéciale Berger de Picardie,</i>	
Berger Allemand, Chien Loup Tchecoslovaque, Colley	M. MORBELLI
<i>Spéciale Berger de Brie,</i>	
Bergers des Pyrénées, Catalan, de Beauce, de l'Est et Italien	M. PECOULT
<i>Spéciale Berger Américain Miniature,</i>	
Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes, Shetland.....	Mme ROSER
Border Collie, Welsh Corgi et autres races du groupe	M. KERIHUEL
3^e groupe	
Airedale et Terriers Divers, Fox Terrier, Jack et Parson Russell Terrier	Mme BODSON
<i>Bull Terrier standard et miniature,</i> Bull Terrier du Staffordshire	M. ROUSSE
American Staffordshire Terrier	Mme SELTZ-HALTER
Terriers d'Ecosse, Yorkshire Terrier et autres races du groupe	M. KERIHUEL
6^e groupe	
<i>Spéciale Dalmatien,</i>	
Griffon Nivernais, Basset Hound	M. ROUSSET
Autre races du groupe	M. RHUL
7^e groupe	
Braque Français, Braque de l'Ariège	M. ROUSSET
Autres races du groupe	M. CHAPIRO
8^e groupe	
Retrievers, chien d'Oysel	Mme BOULOT
Chiens d'Eau	M. CALENDRIN
Spaniels et autres races du groupe	M. KERIHUEL
10^e groupe	
Whippet.....	M. DUMONT
Autres races du Groupe.....	Mme DESQUARTIERS-DIACQUENOD

DIMANCHE 4 MARS 2018

GROUPES 2-4-5-9
2^e groupe

<i>Spéciale Saint-Bernard, Dogue du Tibet</i>	M. BASSET
Rottweiler, Shar Pei, Terrier Noir Russe	Mme BODSON
Bullmastiff, Mastiff, Bouviers Suisses, Hovawart	Mme BOULOT
Races du CAMILA.....	M. CHAPIRO
Terre-Neuve et Landseer	M. LEROY-NAPOLI
<i>Spéciale Cane Corso</i>	M. MORBELLI
<i>Spéciale Dogue Allemand, Spéciale Léonberg</i>	Mme PRESSIAT
Dobermann, Pinschers, Affenpinscher, Schnauzers, Dogue Argentin.....	Mme SELTZ-HALTER
Boxer, Bulldog, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Dogue de Bordeaux et autres races du groupe	Mme LAFAY
4^e groupe	
Teckels	M. ROUSSET
5^e groupe	
<i>Spéciale Eurasier,</i>	
Chiens Nordiques, Spitz Allemands et Italien, Malamute, Samoyède	Mme DAUVET
<i>Spéciale Akita Américain</i>	M. LEROY-NAPOLI
<i>Spéciale Husky,</i>	
Spitz Japonais, Chow-Chow et autres races du groupe	M. MANNATO
9^e groupe	
Bichons, Petit Chien Lion, Bouledogue Français.....	Mme BOTTESSI-JOCQUEL
Chihuahua	M. CHAPIRO
<i>Spéciale Chiens Tibétains</i>	M. DUMONT
Papillon, Phalène, Pékinois, Epagneul Japonais, Cavalier King Charles, King Charles.....	M. MARABOTTO
Petits Chiens Belges, Caniches, Carlin, Boston	Mme BODSON
Autres races du groupe	M. KERIHUEL

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements
et les indisponibilités des juges.

ENGAGEMENTS :

- exposition : remplissez la page 3
- séance de confirmation : remplissez la page 4

Engagements Internet : www.cedia.fr
paiement sécurisé

la société canine demande 1,00 € supplémentaire par transaction pour frais administratifs
(ne pas oublier les justificatifs pour les classes Travail et Champion)

Clôture irrévocable des engagements : 17 FÉVRIER 2018 date de réception.

Aucun engagement ne sera accepté après cette date. - MÉFIEZ-VOUS DES LENTEURS DU COURRIER !

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

ENTREE DES CHIENS : 8 h - **DEBUT DES JUGEMENTS** : 9 h 30. Les horaires détaillés seront disponibles sur www.cedfa.fr dans la semaine précédant l'exposition. Les chiens devront être présents 1/2 heure avant l'heure prévue et au plus tard à 11 h.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 15 heures sur présentation du slip de jugement. Les chiens classés ne pourront pas sortir avant 17 h 00. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 h et 14 h après versement d'une caution de 40 €.

RESTAURATION - Une restauration rapide et une buvette seront installées à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Les classes intermédiaire, ouverte et travail entrent en concurrence pour l'attribution du CACS

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Les classes Puppy et Baby ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VETERAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

Chiens Courants : Pour six chiens courants minimum, de même race et variétés, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet

composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

Terriers-Teckels : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

Teckels : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Peut être constitué sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Peut être constitué sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variétés, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variétés, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Canine Rhône-Alpes et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 3 Février 2018 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture (avec majoration des tarifs) le 17 Février 2018 (date de réception).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^e des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, par l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la)

Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de ALENTEJO, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr. 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 105 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront avoir été justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Il incombe aux exposants d'assurer le bien-être du chien lors des expositions canines. Il est interdit d'exposer le chien à des situations susceptibles de compromettre sa santé et son bien-être - comme abandonner un chien dans une voiture par des températures élevées ou très basses, et/ou le traiter de manière cruelle. La violation de ces règles entraînera l'exclusion de l'exposition canine en cours, et des événements à venir.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (réécrit municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT EXPOSITION DE VALENCE les 3 et 4 Mars 2018

Inscription à la séance de confirmation seule voir page 4

CADRE RÉSERVÉ à la SOCIÉTÉ

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 17 février 2018 dernier délai (date de réception)** à :

Cédia - Exposition de Valence - 31230 COUEILLES

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la CRA (voir participation aux frais d'organisation)

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

UN CHIEN PAR FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

Identification obligatoire : _____ N° LO (livre d'origines) : _____
(puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____ Oreilles coupées : oui - non

Taille
pour : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs
pour Berger de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Chow-Chow, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Bouledogues, Carlins, Cavalier King Charles.

Nature du poil
pour Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né(e) le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél : _____

Mail (indispensable pour recevoir votre accusé de réception) : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune
 Pour les classes travail et champion, joindre obligatoirement les justificatifs
 Puppy Baby Vétéran Ne concourant pas Meute
 Confirmation
 (Doit impérativement être engagé dans une classe individuelle)

En l'absence de précision ci-dessus, le chien sera inscrit d'office dans la classe qui correspond à son âge

Les inscriptions en Paire, Couple, Lot d'affixe, Lot de reproducteur et jeunes présentateurs seront à faire le jour de l'exposition

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

DEUX DATES DE CLÔTURE : les 3 février et 17 février 2018	Jusqu'au 3 février (cachet de la poste faisant foi)		Jusqu'au 18 février 2017		Sommes adressées
	Non Membre	Membre CRA	Non Membre	Membre CRA	
Pour le 1 ^{er} chien catalogue compris 4€	37 €	32 €	47 €	42 €	
Pour le 2 ^e et 3 ^e chiens chacun	34 €	29 €	44 €	39 €	
Pour le 4 ^e et suivant chacun	29 €	24 €	39 €	34 €	
Puppy, Baby, vétéran	27 €		37 €		
Ne concourant pas (doit accompagner un chien engagé - ne pourra être ni jugé ni présenté).	15 €		25 €		
<i>Tarif dégressif uniquement pour plusieurs chiens appartenant au même propriétaire. Les chiens inscrits en ne concourant pas, vétéran et puppy ne peuvent être les premiers inscrits</i>					
Meutes avec 6 chiens en individuelle	76 €		86 €		
Chien supplémentaire dans la meute	20 €		30 €		
Carte accompagnateur (entrée gratuite jusqu'à 12 ans)	5 € x _____				
Cotisation SCRA : 18,30 € (facultative) chèque à part					
<i>Réduction aux membres de la CRA joindre obligatoirement copie de la carte d'adhérent 2017</i>					Total :

- CHEQUE BANCAIRE à l'ordre de la Canine Rhône Alpes
 MANDAT-CASH ou MANDAT INTERNATIONAL (joindre impérativement justificatif) à l'ordre de Canine Rhône Alpes
 VIREMENT BANCAIRE à établir à l'ordre de Canine Rhône Alpes (joindre impérativement justificatif)
 Code IBAN : FR76 1390 6001 4178 2574 3300 068 - Code BIC : AGRIFRPP839
 en date du _____

Les demandes d'engagement non accompagnées de leur règlement seront refusées.

La carte d'exposant sera adressée quelques jours avant l'exposition.

**Classes Travail et Champion : voir précisions au verso.
Joindre impérativement les copies des titres.
Si vous engagez dans les classes champion ou travail
PAR INTERNET, vous devez envoyer les copies
des certificats de champion ou travail à Cédia (mail ou fax).**

**En l'absence de ces justificatifs,
le chien sera inscrit en classe ouverte.**

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h si mon chien est classé.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Une entrée gratuite à partir de 3 chiens engagés

Cages gratuites en nombre limité

Parkings gratuits

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion

CLASSE TRAVAIL

(la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements)

Chiens de Défense : le chien doit avoir obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1re ou 2e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière : le chien doit avoir obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chiens de Rouge) - Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévrier : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Joindre **copie de l'attestation SCC** (pour la classe travail) ou **copie du titre de champion** (pour la classe champion). En l'absence de justificatif (engagements internet ou courrier), le chien sera mis automatiquement en classe ouverte.

En partenariat avec VOS CHIENS MAGAZINE, le comité de l'Exposition de Valence organise un challenge récompensant les éleveurs dont l'affixe est le plus représenté à l'exposition.

6 éleveurs lauréats recevront :

– offert par le Comité de l'Exposition de Valence :

- matériels canins de valeur
- photo de chaque meilleur de groupe

– offert par Vos Chiens Magazine :

- des points supplémentaires au GRAND PRIX DES ELEVEURS 2018, de 15 à 10 points du 1^{er} au 6^e élevage les plus représentés
- 1 livre à chaque exposant particulier de l'élevage

La remise des prix se fera sur le ring d'honneur.

Tirage au sort en cas d'ex-aequo.



*Ce challenge ne concerne pas les meutes qui bénéficient de conditions plus avantageuses)

SÉANCE DE CONFIRMATION POUR LES CHIENS NON EXPOSES LES 3 ET 4 MARS 2018 de 8h30 à 9h30

Répartition des groupes identique à l'exposition

RENSEIGNEMENTS : UNIQUEMENT L'APRES-MIDI À PARTIR DE 14 H AU 04 90 46 54 89

CONFIRMATIONS : la composition du jury permettra d'assurer la confirmation de toutes les races de chiens engagés, mais attention : votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec **sa fiche d'identification** et son **certificat de naissance** de la Société Centrale Canine, ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli.

Découpez le coupon ci-dessous et renvoyez-le à :
Cédia - Confirmations Valence
31230 COUEILLES

- les règlements sont à libeller à l'ordre de
Canine Rhône Alpes

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE - 35 € par chien

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom/Prénom du Propriétaire : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail _____

Règlement

Confirmation seule : 35 € x _____ = _____

Accompagnateur : 5 € x _____ = _____

Montant total : _____

Mode de règlement :

chèque - Mandat-cash

* La carte d'entrée que vous recevrez donne droit à l'entrée du chien + propriétaire.
Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 12 ans